

VIOLENCES SEXUELLES CONTRE LES FEMMES

Le sujet reste tabou chez nous

C'est sous ce thème cette année, que l'évènement a été célébré par la communauté internationale. Chez nous, la célébration s'est déroulée dans les locaux du Centre de Promotion Féminine à Tevragh Zeina, localisé à l'est du marché de la capitale. A cette occasion, le représentant par intérim de l'UNFPA à Nouakchott, M. Seynatt Aïdara, a fait part à l'assistance, du discours de la Directrice exécutive de l'UNFPA, Mme Thoraya Ahmed Obaid, laquelle dit que la violence sexiste est une menace qui touche durant toute leur vie, des centaines de millions de filles et de femmes dans le monde entier. Cette violence, poursuit-elle, cause de profondes souffrances et entraîne d'importants coûts économiques et sociaux. Elle a précisé que l'extrême diffusion de la violence à l'égard des femmes et des filles constatée dans le monde actuel, montre un indice de discrimination sexiste profondément enracinée et à laquelle il faut s'attaquer. La secrétaire exécutive de l'UNFPA estime dans son message que c'est une priorité pour le développement, la consolidation de la paix et des droits de la personne. Ainsi, l'UNFPA recommande-t-elle, une approche axée sur le renforcement des lois et des politiques en harmonie avec les accords internationaux ; la fin de l'impunité ; la reconnaissance des besoins des victimes et y répondre, la stimulation de la mobilisation sociale et la transformation culturelle. Pour s'attaquer à la violence à leur égard, poursuit-elle, il faut faire respecter et appliquer les lois et politiques, allouer des budgets, et changer les attitudes et pratiques nuisibles. Elle a ajouté, qu'il nous faut promouvoir la collaboration à travers tous les secteurs de la société pour lutter contre la violence et offrir compassion, soutien, protection aux victimes et assurer leur intégration sociale. Plus explicite, elle dit qu'à titre prioritaire, les victimes doivent recevoir des services complets sur les plans juridique, psychosocial et sanitaire. Tout comme les agents de santé et d'autres catégories doivent être formés de manière à pouvoir dispenser des conseils, traiter les viols et les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA. La directrice exécutive a dit qu'il est urgent que celles qui survivent à la violence

sexuelle, reçoivent des services de santé en matière de reproduction qui soient de bonne qualité. Elle a dit pour conclure, qu'ensemble nous devons mieux faire comprendre qu'en aucune circonstance, un Etat ou une autorité quelconque ne peut invoquer la coutume, la religion ou la tradition pour justifier la violence à l'égard des femmes et des filles.

En Mauritanie, le problème de la violence sexuelle à l'égard des femmes demeure tabou, et il est difficile de collecter des données fiables et de déterminer l'ampleur du phénomène. Une Ong spécialisée dans la santé de la reproduction, l'Association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant (AMS-ME) a cependant effectué, en 2002, une collecte de données qui croise les informations de huit structures sanitaires basées à Nouakchott, et qui laisse penser que le viol est une pratique répandue.

Cette enquête à petite échelle a mis en avant quelques 332 cas suggérés, entre 2000 et 2001, dont 191 seulement ont fait l'objet d'une réquisition. Cette enquête montre aussi que 23% des auteurs de viol sont des membres de la famille, que 19%, d'entre eux sont connus de la victime et que 46% des cas sont des viols collectifs. En ce qui concerne les victimes, l'enquête révèle que 65% d'entre elles sont des mineures, que 90% sont des célibataires, 23% n'ont jamais été scolarisées, et 84% sont issues de familles pauvres ou très pauvres.

Le contexte social n'étant pas favorable à la prise en charge adaptée des victimes, les cas qui se présentent se heurtent à de multiples obstacles :

- manque de sensibilisation des populations (parents des victimes) ;
- faible capacité d'accueil dans les commissariats de police et dans les structures de santé ;
- manque, voire absence, d'enregistrement des cas ;
- absence de prise en charge psychosociale ;
- réticence et manque d'expérience des professionnels concernés ;
- difficultés de poursuite en justice.